



CTL du 5 octobre 2022 Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

Le président de la république mal élu, a donné le ton de la rentrée 2022 lors du conseil des ministres : le quoi qu'il en coûte c'est fini, c'est la fin de l'abondance ! Mais à qui s'adressait-il ? Aux entreprises qui bénéficient de plus de 150 milliards d'aides publiques ? Certainement pas ! Il s'adressait aux salariés du public comme du privé, aux retraités, aux jeunes et aux privés d'emploi : il va falloir se serrer la ceinture et travailler plus longtemps ! Mais, il y a loin de la coupe aux lèvres !

Son remake du CNR, le Conseil National de la Refondation, est un échec. Les leçons de morale des ministres et parlementaires sur les nécessaires sobriétés à adopter du point de vue énergétique, sanitaire et autre, sont en complet décalage avec la vraie vie de la population qui doit faire face à l'explosion de tous les prix et leur précarité rampante.

Après avoir acheté des gourdes, allez-vous offrir un pull à col roulé à chaque agent ?

Le gouvernement devrait se méfier de la colère qui gronde car quand elle éclate, elle est difficilement contrôlable !

La CGT Finances Publiques 83 sera au côté de celles et ceux qui veulent rompre avec ces politiques régressives ! Elle se félicite de la mobilisation des salariés et retraités ce 29 septembre qui a écarté, du moins temporairement, le passage en force de la réforme des retraites. En effet, un simple amendement au projet de loi de finance de la sécurité sociale était envisagé pour allonger la durée de cotisation et reporter l'âge de départ à la retraite.

Nous nous félicitons de la position de l'ensemble des organisations syndicales françaises publiée ce 4 Octobre et qui rejettent tout report de l'âge légal de départ en retraite et l'allongement de la durée de cotisation.

Pour **La CGT Finances Publiques 83**, la retraite, c'est à 60 ans avec un taux plein. Ce sera donc NON à tout nouvel allongement et NON à la fin des régimes spéciaux dont celui des fonctionnaires.

Ce sera par contre OUI à une augmentation de 10 % de la valeur du point d'indice tout de suite et l'ouverture de négociations salariales.

La CGT Finances Publiques 83, tout comme l'ensemble des fonctionnaires, ne se contentera pas des miettes lâchées par le gouvernement ! Car de l'argent, il y en a !

Concernant ce CTL, nous tenions à dénoncer les restrictions que vous nous imposez concernant la convocation des experts avant d'aborder les points à l'ordre du jour.

Il n'y a pas si longtemps, nous pouvions convoquer des experts pour toute la séance. Maintenant, et notre demande de convocation de notre expert pour ce CTL en est l'illustration, vous nous reprenez pour que nous les convoquions sur un seul point ...

Nous tenons aussi à aborder une question qui pour nous n'est pas une question diverse à traiter en fin de réunion.

Il s'agit des travaux en cours au Centre des Finances Publiques de Brignoles. Ceux-ci sont insupportables, tant pour les agents qui y sont confrontés quotidiennement que pour les usagers qui sont reçus dans des conditions indignes.

Les problèmes de sécurité et de santé sont toujours d'actualité et les réponses que vous nous faites ne résolvent rien et s'apparentent donc, pour nous, à des mensonges.

Et ceci à un tel niveau que nous sommes obligés, collectivement et toutes organisations syndicales confondues, afin de préserver la santé et la sécurité des agents, de déposer un droit d'alerte. Il faut un déplacement sur place avant la fin de cette semaine.

Enfin, en ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTL, un seul point est soumis au vote : la création du Service Départemental des Impôts Fonciers du Var.

Quand les agents nous interpellaient pour nous demander s'il y avait, malgré la fin de la mise en place du NRP, de son cortège de destructions et de fermetures de services, encore du « grain à moudre » pour la Direction, nous leur répondions par l'affirmative.

Nous avons, malheureusement, encore une fois raison.

Vous nous demandez notre avis sur une importante réorganisation qui impacte autant les agents que les usagers, sans avoir aucune précision ni élément chiffrés sur le volume des missions transférées et sur les moyens alloués tant en personnel qu'en matériel.

Vous renvoyez les discussions sur ces sujets au cours de l'année prochaine !

Nous ne sommes évidemment pas dupes.

Cette future départementalisation des missions foncières et cadastrales préfigure ce qui va se passer pour l'ensemble des missions fiscales varoises, quelles soient de l'ordre de la gestion, du contrôle ou du recouvrement. Nous ne pouvons, comme nous l'avons fait pour le NRP, que nous y opposer.

Nous voterons donc, sans surprise, contre.

Nous ne nous exprimerons pas sur les autres points qui ne sont que de l'information et pour lesquels, soit nous n'avons pas siégé (le CTL du 21 juin reconvoqué le 27 juin), soit nous avons voté contre (le CHSCT du 7 juillet qui traitait du DUERP) ou enfin qui sont des réformes nationales (le transfert de la liquidation des taxes d'urbanismes).

Nous demandons l'annexion de cette déclaration liminaire au procès-verbal de ce CTL.